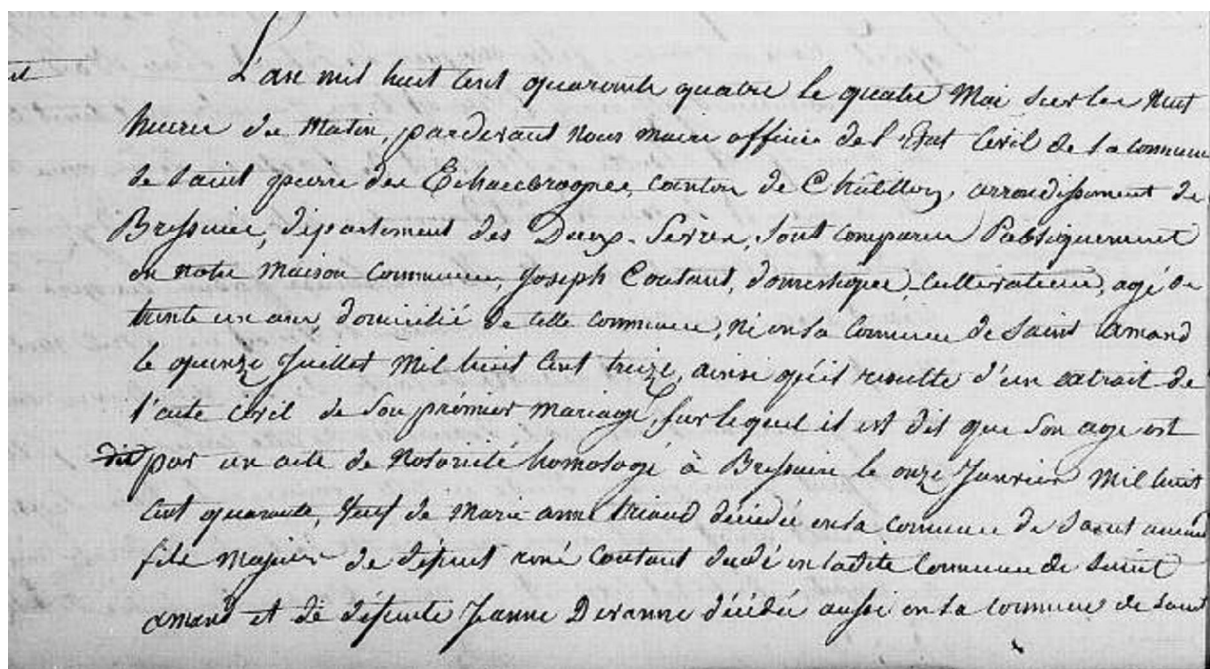


Mariage de Joseph COUTANT et de Perrine (Jeanne) TESSIER

Le 04 mai 1844 à Saint-Pierre-des-Echaubrognes (Deux-Sèvres)



L'an mil huit cent quarante quatre le quatre Mai sur les huit heures du matin, par devant nous maire officier de l'Etat Civil de la commune de Saint Pierre des Echaubrognes, Canton de Châtelleraux, arrondissement de Bressuire, Département des Deux-Sèvres, sont comparus publiquement en notre maison commune Joseph Coutant, domestique, cultivateur, âgé de trente un ans, domicilié de cette commune, né en la commune de Saint Amand le quinze juillet mil huit cent treize, ainsi qu'il résulte d'un extrait de l'acte civil de son premier mariage sur lequel il est dit que son âge est dit par un acte de notoriété homologué à Bressuire le onze janvier mil huit cent quarante, veuf de Marie Anne Triaud décédée en la commune de Saint Amand, fille majeure de défunt René Coutant décédé en ladite commune de Saint Amand et de défunte Jeanne Devanne décédée aussi en la commune de Saint

L'an 1844 le 4 mai sur les 8 heures du matin, par devant nous maire officier de l'Etat civil de la commune de Saint-Pierre-des-Echaubrognes, département des Deux-Sèvres, sont comparus publiquement en notre maison commune Joseph Coutant, domestique cultivateur, âgé de 31 ans, domicilié en cette commune, né en la commune de Saint-Amand le 15 juillet 1813 ainsi qu'il résulte d'un extrait de l'acte civil de son premier mariage sur lequel il est dit que son âge est dit par un acte de notoriété homologué à Bressuire le 11 janvier 1840, veuf de Marie-Anne Triaud décédée en la commune de Saint-Amand, fils majeur de défunt René Coutant décédé en ladite commune de Saint-Amand et de défunte Jeanne Devanne décédée aussi en la commune de Saint-Amand, ainsi qu'il résulte des 3 extraits d'actes de décès qui nous ont été remis. Et Perrine Tessier, servante domestique, âgée de 30 ans, domiciliée en cette commune, née en la commune de Saint-Michel-Mont-Mercure le premier mars 1814, ainsi qu'il résulte de l'extrait de l'acte de naissance qu'elle nous a remis, fille majeure de Louis Tessier, bordier, domicilié de la commune de Saint-Michel-Mont-Mercure, ici présent et consentant, et de défunte Perrine Lumineau décédée en ladite commune de Saint-Michel-Mont-Mercure le 19 septembre 1818, ainsi qu'il résulte de l'extrait de l'acte de décès qui nous a été remis.

D. 220

amari, ainsi qu'il résulte des trois extraits d'acte de décès qui nous ont été remis. Et Perrine Esfier servante domestique âgée de trente ans, domiciliée en cette commune née en la commune de saint Michel-Mont-Meurve, le premier Mars Mil huit cent quarante, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance qu'elle nous a remis, fille de Maître de Louis Esfier, bordier, domicilié en la commune de saint Michel-Mont-Meurve au présent et consentant et de défunte Perrine Lamineau décédée en ladite commune de saint Michel-Mont-Meurve le dix-neuf septembre Mil huit cent dix-huit, ainsi qu'il résulte d'un extrait d'acte de décès qui nous a été remis. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune les dimanches, vingt un et vingt huit avril dernier, dix heures du matin, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifié et faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus énoncées au Chapitre de la cure de la Cade civil intitulé du mariage; avons demandé aux futurs époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, puis nous en avons dressé acte que Joseph Constant et Perrine Esfier ont signé pour le mariage. Depuis avons dressé acte en présence de Joseph Chapron, cantonnier, âgé de quarante cinq ans, de Louis Charbonnier, tisserand, âgé de trente ans, de Auguste Boismoreau, garde champêtre, âgé de vingt sept ans et de Jean Baptiste Deguille, tisserand, âgé de vingt un ans, tous les quatre amis des époux et domiciliés en cette commune. Et ont les Parties contractantes et témoins déclarés ne savoir signer, excepté Louis Charbonnier et Auguste Boismoreau qui ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Boismoreau Louis Charbonnier

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faite en cette commune les dimanches 21 et 28 avril dernier à dix heures du matin, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifié [...] avons dressé acte en présence de Joseph Chapron, cantonnier , âgé de 45 ans, de Louis Charbonnier, tisserand, âgé de 30 ans, de Auguste Boismoreau, garde champêtre, âgé de 27 ans et de Jean-Baptiste Deguille, tisserand, âgé de 21 ans, tous les quatre ami des époux et domiciliés en cette commune... contractants et témoins déclaré ne savoir signer, excepté Louis Charbonnier et Auguste Boismoreau qui ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.